



# SEA SHEPHERD DIVE FRANCE

## ANNEXE A - LA CHARTE



Fondée en 1977, Sea Shepherd est une organisation internationale à but non lucratif de protection de la vie marine. Notre mission est de mettre fin à la destruction des habitats naturels et au massacre des espèces marines qui peuplent les mers et les océans du monde entier, afin de protéger et préserver les espèces et les écosystèmes.

Sea Shepherd emploie des tactiques d'action directe pour enquêter, documenter et agir, lorsque la situation l'exige, dans le but d'exposer et de s'opposer aux activités illégales observées dans les milieux marins. En sauvegardant la biodiversité et l'équilibre fragile des écosystèmes marins, Sea Shepherd a pour objectif d'en assurer la survie pour les générations futures.

Sea Shepherd Dive a été créé pour constituer un réseau de soutien et d'information permettant à la communauté des plongeurs de s'impliquer aux côtés de Sea Shepherd à une échelle plus locale pour lutter contre les braconniers et les activités illégales qui détruisent notre environnement marin.

Notre réseau de partenaires aura aussi la possibilité de proposer des formations à la protection de l'environnement faites sur mesure par Sea Shepherd. Ces formations offrent un grand bénéfice culturel, mais elles permettent aussi aux individus de rentrer personnellement dans l'action directe pour aider les océans.

Sea Shepherd Dive poursuivra son développement à mesure que nous enrichirons le programme mais les bases s'articulent sur ces éléments :

- **LE RESPECT DES REGLES ETHIQUES DE SEA SHEPHERD DIVE**
- **LA CREATION D'UN RESEAU D'INFORMATION**
- **LA DIFFUSION DE FORMATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
- **L'INSCRIPTION SUR LA CARTE MONDIALE DES PARTENAIRES OFFICIELS**
- **CERTIFICATION DES PLONGEURS POUR LES OPERATIONS SEA SHEPHERD**
- **LA SOUSCRIPTION D'UNE LICENSE D'EXPLOITATION DU LOGO**
- **LA SOUSCRIPTION D'UN DON ANNUEL**

Les écosystèmes marins sont en péril et nous avons besoin de votre aide pour ralentir et, quand cela est possible, inverser les impacts négatifs que nous exerçons sur notre environnement marin.

La communauté des plongeurs constitue un mouvement massif de personnes passionnées par le monde sous marin. Cette passion, orientée correctement, peut produire des changements positifs.

Nous pouvons remplir cette mission ensemble et rendre un peu à l'océan de tout ce qu'il nous offre de vie et de beauté.

Lamy Essemblali

Directrice

Sea Shepherd DIVE – France

# I. LE RESPECT DES REGLES ETHIQUES DE SEA SHEPHERD DIVE

Le partenariat entre Sea Shepherd et les opérateurs de plongée est indissociable du respect des règles éthiques et de la charte ci présente. Toute entorse aux règles éthiques sera un motif de rupture du partenariat.

Le partenaire s'engage à afficher les règles éthiques dans son centre de plongée et sur son site web. De plus il s'engage à fournir un lien vers le formulaire réseau de Sea Shepherd sur son site et à informer ses clients qu'ils ont la possibilité de participer à l'information sur le réseau Sea Shepherd, concernant des constatations de problèmes environnementaux ou de mauvaises pratiques de la plongée.

## II. LE RÉSEAU D'INFORMATION

Un réseau de Sea Shepherd Dive est mis en place pour permettre à tout un chacun et aux opérateurs de plongée de signaler des problèmes qu'ils pourraient avoir vus dans leur région ou sur leur lieu de vacances. Dans de nombreuses destinations, des opérateurs de plongée sont témoins de crimes contre l'environnement mais n'ont personne à contacter, il arrive parfois que la crainte des représailles soit la raison de leur silence. Dans bien des cas, pouvoir contacter une ONG reconnue au niveau international et capable de s'adresser aux autorités locales, régionales ou nationales peut avoir plus de poids qu'un individu seul. Sea Shepherd peut exercer une pression internationale sur un sujet et agir avec les autorités pour combattre les crimes commis envers la vie marine.

### A. Qui peut transmettre une information ?

Tout le monde peut faire remonter une information ; vous n'avez pas besoin d'être un opérateur de plongée. Il arrive que ce soit les moniteurs eux-mêmes qui commettent des délits ou qui violent l'éthique du code de plongée (comme monter sur le dos de tortues, pêcher au cyanure, détruire la flore et les coraux, déloger un poulpe ou une murène, etc.).

La majorité des centres ont de bonnes pratiques de plongée et, comme nous, veulent que les contrevenants soient arrêtés.

### B. Comment fonctionne le réseau ?

Lorsque vous enverrez une information, nous vous mettrons en contact avec notre coordinateur le plus proche pour qu'il puisse la transmettre aux autorités locales concernées. Comme Sea Shepherd est présent dans la plupart des pays dans le monde, ou au minimum possède une présence régionale, nous pouvons utiliser notre réseau interne pour mettre un problème en lumière. Chaque année en France, le réseau d'information est particulièrement sollicité pendant la campagne Mare Nostrum. Grâce aux signalements des plongeurs et des opérateurs de plongée de nombreux filets fantômes ont pu être extraits des fonds marins. Le réseau d'information nous a également permis de mettre en place une équipe de surveillance pour éviter la destruction d'un nid de tortue luth.

### **C. Eléments à fournir**

Pour que nous puissions nous engager auprès des autorités locales, nous avons besoin du maximum d'informations possibles. Cela comprend la date, l'heure, le lieu, la nature du délit en question et le nom du responsable s'il est connu. Des preuves sous forme de photos ou de vidéos seraient évidemment une aide précieuse pour les autorités .



### III. LA DIFFUSION DE FORMATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Notre éventail de formations vise à offrir à nos partenaires centres de plongée une gamme unique de cours originaux et pertinent permettant à ceux qui les suivent d'œuvrer à la protection ou la réparation de dommages causés à l'environnement marin.

Le premier de ces cours est un partenariat avec Ocean Quest of Malaysia, agence spécialisée dans la propagation du corail. Nous envisageons de proposer d'autres cours, portant sur les thèmes suivants :

- Propagation du corail
- Protection de la nidification des tortues
- Comportement à adopter en présence des requins
- Relevage de Filet Fantôme.
- Propagation de la Posidonie
- Eradication de la Caulerpa Taxifolia et Caulerpa Racemosa
- Pratiquer un échantillon d'eau valide à une profondeur donnée.

Et plus encore à l'avenir...

Les cours seront proposés sous forme de packs étudiants, qui pourront être achetés auprès des centres de plongée et qui pourront être dispensés au profit du centre, de la même manière que les autres cours. Le centre de plongée profite de la possibilité de proposer des cours exclusifs, dont les autres centres non partenaires de Sea Shepherd ne disposent pas et Sea Shepherd profite d'un petit pourcentage sur les ventes des packs étudiants ; les stagiaires quant à eux profitent de l'acquisition de nouvelles compétences qui peuvent également servir pour d'autres projets environnementaux de Sea Shepherd Dive ou des ces partenaires.

L'ensemble des fonds collectés par Sea Shepherd Dive par l'intermédiaire de la vente de packs, sera injecté dans les missions globales de l'organisation pour la défense et la protection de l'océan.

Nous espérons que les centres de plongée seront en mesure de créer des événements basés sur les compétences acquises dans ces cours, incitant les plongeurs à les mettre en pratique avec les partenaires figurant sur notre liste évolutive .

## IV. L'INSCRIPTION SUR LA CARTE MONDIALE DES PARTENAIRES OFFICIELS

L'un des intérêts de Sea Shepherd Dive est, pour les clubs de figurer sur la carte mondiale et pour les plongeurs de faire un choix éthique parmi les centres de plongée existant.

L'objectif est de faire de Sea Shepherd Dive le guide de base de la plongée responsable.

Nous avons relevé que certains centres de plongée utilisent le nom de Sea Shepherd sous le postulat erroné d'un soutien à Sea Shepherd.

Sea Shepherd Dive fournit une carte que les plongeurs peuvent aisément consulter pour vérifier quels centres de plongée sont des partenaires légitimes.

Les centres y seront classés par degré d'implication :

- Les partenaires (respect impératif de l'éthique du point 1 au point 7)
- Les partenaires étoilés :
  - respect du point n°8 sur l'ancrage des bateaux = ★★
  - respect du point n°9 sur l'alimentation végétarienne = ★★
  - certification des plongeurs Sea Shepherd = ★★
  - conduite d'un projet écologique par an = ★
  - conduite d'un projet formatif par an = ★

Les étoiles sont cumulables.

Nous établirons également une « liste noire » d'opérateurs dans laquelle les plongeurs retrouveront des centres de plongée aux pratiques néfastes ou irrespectueuses de l'environnement marin ainsi que ceux qui utiliseront illicitement notre « label » ; à des fins de promotion personnelles.

## V. CERTIFICATION DES PLONGEURS POUR LES OPERATIONS SEA SHEPHERD

Chaque année, dans le cadre de ses missions, Sea Shepherd recrute des plongeurs.

Les plongeurs bénévoles, issus de formations différentes (système CMAS, système PADI), détiennent parfois des diplômes datant de plusieurs années, certains n'ont pas plongé depuis longtemps. Désormais, Sea Shepherd désire s'assurer des aptitudes techniques et des connaissances théoriques des plongeurs associés aux opérations.

Ainsi sauf exceptions tous les plongeurs désirant intégrer une opération avec Sea Shepherd devront au préalable se rendre dans un club agréé pour faire certifier leurs compétences.

Les clubs agréés, auront l'exclusivité pour la délivrance d'un certificat d'aptitude en fonction des besoins exprimés par Sea Shepherd.

Les compétences recherchées seront précisées au club, sous forme de fiche contenant des aptitudes techniques, une connaissance culturelle et historique de Sea Shepherd, ainsi que de son fonctionnement en mission. (Hiérarchie, objectifs, contraintes, etc.).

Cette certification pourra se dérouler sur deux ou trois plongées payables au club par le candidat. Elle permettra d'évaluer les prétentions du plongeur, par son comportement et ses capacités, ainsi que sa culture générale sur les actions et les objectifs Sea Shepherd et de la protection de la vie marine dans son ensemble..

La certification se fera sur un diplôme contenant la référence du club certificateur.

Les clubs pourront également proposer des certifications spécifiques pour plongée profonde aux mélanges, savoir filmer sous l'eau, comment se comporter face à un filet, faire une inspection de coque, réaliser un prélèvement d'eau, remonter un objet encombrant ou lourd, mettre en place un mouillage sur une ancre hélicoïdale, etc.

Les clubs pourront proposer un stage de mise à niveau aux volontaires ne remplissant pas les critères.

Les clubs pourront également proposer la certification à leurs propres adhérents afin de constituer une réserve de plongeurs pour les missions locales Sea Shepherd.

Afin de pouvoir évaluer l'impact de l'offre sur les clubs, l'inscription des plongeurs pour les certifications devra se faire sur le site Sea Shepherd Dive, qui transmettra au club désigné par le candidat.

## **VI. LA SOUSCRIPTION D'UNE LICENCE D'EXPLOITATION DU LOGO**

Le logo de Sea Shepherd est porteur des valeurs de l'association, il représente notre ADN et nos actions de défenses de protection et de conservation des écosystèmes marins.

Sa notoriété grandissante, signe d'une prise de conscience en plein essor, lui vaut aussi quelques utilisations non autorisées à des fins lucratives et peu scrupuleuses.

La souscription de la licence d'exploitation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Sea Shepherd concède l'exploitation non exclusive du marquage distinctif SEA SHEPHERD DIVE.

## **VII. LA SOUSCRIPTION D'UN DON ANNUEL**

Sea Shepherd considère que l'ensemble des acteurs de la vie sociale particuliers, entreprises, fondations, collectivités locales, etc. peut participer, en un effort commun, à la préservation des océans.

Le gage d'indépendance de l'association se mesure davantage à la nature même de ses actions uniques en leur genre qu'à l'origine de ses soutiens.

Aucun financement d'aucune sorte, quelque soit sa forme, son montant ou son origine, ne peut être assorti d'une ligne de conduite imposée à l'organisation ou à des contraintes/limites stratégiques et/ou politiques de fonctionnement.

Sea Shepherd base ses choix de missions, fixe ses objectifs et détermine ses modes d'action en fonction des problématiques qui lui semblent essentielles à la préservation des océans - toujours dans le respect des lois internationales en vigueur et dans la limite de ses moyens financiers. L'intervention directe, telle qu'elle est engagée par l'association, est un caractère non négociable qui constitue l'essence-même de Sea Shepherd et qui en fait, depuis 1977, une entité unique dans le paysage associatif mondial.

La souscription du don annuel est indispensable pour le soutien de la flotte de protection des écosystèmes marins la plus déterminée et la plus efficace au monde.

Sea Shepherd est une association à but non lucratif (Loi 1901) reconnue d'intérêt général : tous les dons sont donc déductibles à hauteur de 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables, échelonnables sur cinq ans.

Les donateurs reçoivent un reçu fiscal électronique de préférence en début d'année.

L'ensemble des donateurs reçoit une newsletter mensuelle rendant compte des missions d'intervention de Sea Shepherd à travers le monde et de Sea Shepherd France au niveau local.

Les Comptes Emploi-Ressource ainsi que les rapports financiers et rapports d'activité sont également mis à disposition des donateurs, soit directement sur le site, soit sur simple demande par mail à [contact@seashepherd.fr](mailto:contact@seashepherd.fr) ou [soutien@seashepherd.fr](mailto:soutien@seashepherd.fr).

## **CE QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS.**

Si vous souhaitez devenir partenaire de Sea Shepherd Dive, nous aurons besoin d'un certain nombre d'informations et de quelques documents vous engageant.

Voici la liste des premiers éléments à nous faire par mail, en format en pdf.

- Formulaire de demande de partenariat avec les coordonnées du club, paraphé à toutes les pages
- Engagement au respect de l'Éthique signé.
- Contrat de licence Sea Shepherd signé

Conservez l'original de votre dossier car il vous sera demandé pour la signature finale. Vous recevrez alors un mail informatif concernant la suite donnée à votre demande. Notre partenariat débutera dès lors que votre soutien sera effectif.





# SEA SHEPHERD DIVE FRANCE

## ANNEXE B - REGLES ETHIQUES



Bien que nous souhaitions réduire les règles au minimum, certaines règles et éthiques fondamentales doivent être acceptées avant de devenir partenaire de Sea Shepherd Dive. Nous ne sommes pas en mesure de collaborer avec quiconque est susceptible de compromettre nos convictions profondes.

La violation d'un quelconque terme ci-dessous peut entraîner l'annulation instantanée de notre partenariat.

### UNE PRATIQUE RESPONSABLE DE LA PLONGEE

#### 1. Regarder sans toucher

Cela va sans dire, pénétrer dans un environnement marin doit être une expérience extraordinaire, mais pas à son détriment, c'est-à-dire sans l'endommager, le stresser ou nuire au fragile écosystème pour lequel nous aimons plonger. Cela implique que vous devez savoir maîtriser votre stabilité pour éviter d'écraser les récifs fragiles, et savoir palmer correctement pour ne pas bousculer les sédiments et éviter qu'ils n'étouffent des espèces fragiles.

#### 2. Ne pas stresser les créatures marines

Harceler les poissons, chasser ou (*monter sur des tortues ou d'autres créatures marines*), passer trop longtemps autour d'un animal peut affecter leurs activités quotidiennes et créer un stress inutile à la faune sauvage.

#### 3. Ne pas nourrir les animaux

En aucun cas il ne faut nourrir des animaux sauvages pour les inciter à s'approcher ou pour les prendre en photo.

#### 4. Ne rien emporter

Rapporter chez soi des morceaux de corail, des coquillages, des étoiles de mer ou autres, est absolument contraire à notre éthique. C'est dans l'océan que tout cela a sa place, pas chez nous.

#### 5. La chasse sous-marine

Bien que certains avancent l'argument qu'il s'agit de la forme de pêche la plus durable, nous ne sommes pas d'accord. Un seul chasseur sous-marin n'aura peut-être pas un gros impact, mais imaginez 100 personnes sur un même récif en une seule journée ! La prise d'un poisson dans un écosystème marin où tous jouent un rôle aura un impact

négatif sur l'ensemble du système. Sea Shepherd est donc fermement opposé à la chasse sous-marine.

## **6. La pêche sportive**

Nous ne nous associerons avec aucun centre de plongée qui propose aussi des excursions de pêche sportive. Hameçonner un grand prédateur, le combattre pendant de longues heures, lui causer un stress maximal, le remonter sur un bateau pour le prendre en photo afin de « frimer » devant vos amis, ce n'est en aucun cas du sport. Pêcher et relâcher les poissons ou les pêcher tout court, à nos yeux c'est la même chose. Bien souvent, une fois les poissons relâchés, le traumatisme est tel qu'ils en meurent, leurs vessies natatoires sont fréquemment affectées par l'épreuve.

## **7. Ne pas consommer du poisson ou des fruits de mer dans le centre et sur les bateaux du centre de plongée**

Nos océans subissent une pression immense de surexploitation. La diminution de la demande mondiale de poissons est le seul espoir qu'il leur reste. Il est incohérent d'aspirer à protéger le monde marin tout en l'inscrivant au menu de ses clients. L'absence de fruits de mer à votre menu provoquera des questions et vous aidera à communiquer votre engagement environnemental aux personnes qui plongent avec vous. Cela participe à faire le lien entre ce que vous mangez aujourd'hui et ne verrez pas lors de la plongée de demain. Les plongeurs veulent observer les poissons ! Les poissons que vous mangez aujourd'hui ne seront plus là alors de la plongée du lendemain.

## **LES IMPLICATIONS SUPPLEMENTAIRES SOUHAITABLES**

### **8. L'ancrage des bateaux ★★**

Tous les bateaux destinés à la plongée devraient utiliser des mouillages fixes ou se laisser dériver quand ces installations ne sont pas disponibles. Les dégâts causés par les ancres sont un gros problème pour les récifs coralliens et les herbiers marins. Mettez en place avec Sea Shepherd Dive des mouillages permanents dans les zones de sites de plongée fréquentés.

### **9. Une pratique alimentaire respectueuse des animaux : Consommer uniquement une alimentation végétarienne dans le centre et sur les bateaux du centre de plongée ★ ★**

La raison étant que la consommation de viande participe directement à l'appauvrissement de la vie marine (40% des poissons pêchés servent à nourrir les animaux de ferme ou poissons d'élevage) et à la pollution de l'océan (l'élevage est responsable de nombreuses zones mortes océaniques entre autres effets néfastes sur l'environnement)

***Je m'engage à respecter et à faire respecter l'éthique Sea Shepherd au cours des plongées organisées par mon centre de plongée et avec mes bateaux.***

*Date, Nom du gérant, Signature du gérant et Cachet de l'établissement*



# SEA SHEPHERD DIVE FRANCE

## LICENCE D'EXPLOITATION



### CONTRAT D'UTILISATION DES DEUX LOGOTYPES « SEA SHEPHERD DIVE »

ENTRE :

**L'Association Sea Shepherd France**, dont le siège social se situe 22 rue Boulard, 75014 Paris, représentée par Lamya ESSEMLALI, sa Présidente en exercice,

Dénommée « Sea Shepherd France »

ET :

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Nom commercial : \_\_\_\_\_

Enseigne : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

N° D'ENREGISTREMENT (association) : \_\_\_\_\_

Adresse complète du siège social : \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Dénommé « le Centre de Plongée »

IL A ETE MUTUELLEMENT CONVENU QUE :

### **Article 1 - Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Sea Shepherd France concède une licence d'exploitation non exclusive du marquage distinctif SEA SHEPHERD DIVE matérialisé par les deux logos types qui figurent à l'annexe C dans les conditions d'usage définies par les présentes.

### **Article 2 : Conditions d'utilisation des logotypes**

Le Centre de Plongée adhère strictement à la charte figurant en annexe A et aux règles éthiques de Sea Shepherd Dive figurant en Annexe B au présent contrat et ce sans aucune exception. Il s'engage à les respecter et à les faire respecter par ses membres tout au long de la durée du présent contrat. Il s'engage à les diffuser sur son site internet et à les afficher dans son centre de plongée. Le partenaire s'engage également à informer ses clients sur son site et dans son centre, de l'existence d'une procédure appelée réseau, destinée à informer Sea Shepherd des problèmes environnementaux et des mauvaises pratiques de la plongée. Sea Shepherd France se réserve, par ailleurs, le droit de procéder ou de faire procéder à des audits qu'ils soient annoncés ou non afin de vérifier la bonne exécution des présentes.

En contrepartie, et sous réserve du versement de la licence prévue à l'article 4, le Centre de plongée aura le droit d'utiliser les visuels figurant à l'Annexe C aux fins suivantes :

En tant que marque d'identification principale du partenariat du Centre de Plongée avec Sea Shepherd Dive ;

A des fins de promotion sur son site internet, ses brochures électroniques, l'uniforme de son personnel d'encadrement (non commercialisable), et plus généralement sur tous les documents imprimés de promotion du centre de Plongée et de ses activités.

Le Centre de Plongée reconnaît que tous les droits et la propriété afférents aux deux logos contenus dans l'annexe A sont la propriété intellectuelle exclusive de Sea Shepherd et constituent les principaux éléments graphiques de l'identité de la marque établie mondialement par le programme Sea Shepherd Dive.

Le Centre de Plongée reconnaît que l'utilisation des logos n'est autorisée qu'à l'usage du Centre de Plongée, à l'exclusion de tout autre intérêt, bénéfique ou gain personnel.

Le Centre de plongée n'apportera aucune modification aux deux logos de Sea Shepherd Dive sans l'autorisation écrite de Sea Shepherd France que ce soit dans le cadre du présent contrat ou pour utilisation à d'autres fins que celles susmentionnées.

Le Centre de Plongée ne pourra pas intégrer les logotypes dans sa dénomination sociale ou dans tout élément d'identification de l'entreprise non prévu au présent contrat sauf autorisation écrite préalable de Sea Shepherd France.

Tout manquement aux présentes conditions d'utilisation des logotypes constitue une violation susceptible de causer un préjudice irréversible à Sea Shepherd France qui ouvrira droit à

compensation financière et/ou mesure d'injonction temporaire visant à faire cesser et/ou à réparer le trouble causé par le Centre de plongée.

### **Article 3 – Durée**

La licence d'utilisation du logotype prend effet à la signature du contrat et est accordée pour une durée d'une année calendaire à échéance du 31 décembre. Le contrat pourra être renouvelé par accord mutuel des deux parties pour de nouvelles échéances d'une année calendaire.

### **Article 4 – Conditions financières**

Le droit d'utilisation des logotypes est accordé en contrepartie du règlement de la licence fixée à de **200€** par le Club de Plongée.

### **Article 5 – Résiliation**

Sea Shepherd France se réserve le droit de résilier ce contrat d'utilisation de logotypes dans les cas suivants :

Le non-respect d'une au moins une des dispositions du présent contrat;

Le non respect de la charte ;

Le non-respect des règles d'éthique ;

Le non-paiement de l'échéance annuelle;

Utilisation abusive des logotypes Sea Shepherd Dive. Il sera notamment considéré comme abusif, le fait d'apposer ou de faire référence au marquage distinctif en dehors des règles du présent contrat ou dans des circonstances pouvant prêter à confusion avec les autres activités de Sea Shepherd France.

Cette résiliation sera notifiée par courrier Recommandé AR, ce après l'envoi d'un premier courrier de mise en demeure, visant l'obligation non respectée, restée sans effet au bout d'un délai de 1 mois ; ladite résiliation prendra alors effet à réception dudit courrier de résiliation par le Club de Plongée.

En cas de résiliation, le Club de Plongée s'engage à ne pas utiliser les documents faisant référence au logotype de l'Annexe A dans un délai n'excédant pas une semaine après la date de notification par le Sea Shepherd France et procède sans délai à la destruction des supports comportant le logotype.

### **Article 5 - Cession et transmission du contrat**

Le présent contrat est conclu intuitu personae en fonction notamment des compétences et aptitudes spécifiques du Centre de Plongée à respecter les règles d'éthique de Sea Shepherd Dive (Annexe B). Les droits et obligations en résultant ne pourront en conséquence être cédés ou transférés par le Centre de Plongée totalement ou partiellement, à titre gratuit ou onéreux, à quelque personne, à quelque titre et sous quelque forme que ce soient, sans l'accord express, préalable et écrit de Sea Shepherd France.

A défaut, Sea Shepherd France serait en droit de résilier immédiatement et automatiquement le présent contrat, aux torts du Centre de Plongée, et sans préjudice de toutes autres actions qu'il pourrait intenter à l'encontre de celui-ci au titre de la violation des présentes stipulations.

### **Article 6 – Droit applicable et juridiction**

Tout litige relatif à la structure, l'interprétation, l'exécution ou la terminaison du présent contrat, sera régi par la loi française.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir relatifs à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat. Au cas où elles n'y parviendraient pas, les parties porteront leur différend devant la juridiction compétente de Paris (France)

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le : \_\_\_\_\_

Pour Sea Shepherd France

Pour Le Centre de Plongée

*Date, Nom du gérant, Signature du gérant et Cachet de l'établissement*



# SEA SHEPHERD DIVE FRANCE

## ANNEXE C - LOGOS TYPE





# SEA SHEPHERD DIVE FRANCE

## - DEMANDE DE PARTENARIAT -



### INFORMATION SUR LE CENTRE DE PLONGEE :

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom commercial : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Enseigne : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Localisation GPS : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Page Facebook : \_\_\_\_\_

Chiffre d'affaire : \_\_\_\_\_

Nombre d'employé : \_\_\_\_\_

Type de formation délivrée : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## INFORMATION SUR LE/LA GERANT(E)

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

### **ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT DEJA MISE EN PLACE DANS LE CENTRE DE PLONGEE**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_





# SEA SHEPHERD DIVE FRANCE

## - ENGAGEMENT ETOILE -



### CLASSEMENT SUR LA CARTE MONDIALE DES PARTENAIRES OFFICIELS

L'un des intérêts de Sea Shepherd Dive est, pour les clubs de figurer sur la carte mondiale et pour les plongeurs de faire un choix éthique parmi les centres de plongée existant. Les centres y seront classés par degré d'implication, visible par le nombre d'étoile.

Sont partenaire de base les opérateurs respectant notre éthique du point 1 au point 7.

Implication supplémentaire facultative	Emargement du Club
<b>Point n°8</b> : Pendant les plongées impliquant mon club, je m'engage à n'utiliser que des mouillages fixes ou à vis hélicoïdale, respectueux des fonds marins ou à laisser mon bateau dériver avec un barreur à bord.	
<b>Point n°9</b> : A bord des bateaux de mon club ainsi que dans l'enceinte de mes locaux, ne sera consommée qu'une alimentation strictement végétarienne.	
Je m'engage à certifier les compétences des plongeurs désirant participer aux opérations Sea Shepherd France.	
Je m'engage à organiser au moins un projet écologique par an.	
Je m'engage à conduire au moins un projet formatif Sea Shepherd par an.	

Les partenaires étoilés :

- respect du point n°8 sur l'ancrage des bateaux = ★★
- respect du point n°9 sur l'alimentation végétarienne = ★★
- certification des plongeurs Sea Shepherd = ★★
- conduite d'un projet écologique par an = ★
- conduite d'un projet formatif par an = ★

Les étoiles sont cumulables.